

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET:

Installation d'un poste
de détente de Gaz

REUNION DU 21 DECEMBRE 1960 à 20 H.30

60130 Le vingt et un décembre mil neuf cent soixante, à 20 H.30,
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire,
au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de
M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 17 décembre 1960.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS - ROCHEDEREUX-BRENUSSEAU - LANOUE -
MOUCHOT - GUILLAUD - MONGRAND - LAMOUCHE - FLAHAUT - MASSE - FONTANILLE-
BERLAND - ETCHEBER - REIX - GACHET - MENANT - BOUCHET - BUJARD - GALLAND

Représentés : M. BISCAÏE par M. le Maire
M. LANUSSE par M. ETCHEBER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la Loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du
Conseil .

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Chef de Subdivision du G^As de France demande à la Ville d'approuver un pro-
jet de poste de détente de gaz permettant de remplacer le gaz actuel par le gaz de
Iacq.

Ce poste mesurera 3 m sur 4 m et 3 m de hauteur et pourrait se situer au rond-
point du Pigeonnier au Centre de la Place pour ne pas gêner la visibilité.

Cette construction ne coûtera rien à la ville, la dépense étant prise en charge
par le Ministère de la Construction. Il n'y aura pas d'arbre à abattre.

Le Conseil Municipal

Vu la demande de M. le Chef de Subdivision du G^As de France pour l'installation d'un
poste de détente de gaz sur le territoire de la commune de Royan.

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux sur l'emplacement proposé, à savoir
le Rond Point du Pigeonnier.

décide

- d'accepter l'installation d'un poste de détente de gaz sur un terrain de la ville,
au Centre du Rond Point du Pigeonnier.

Fait et délibéré à Royan, le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

Fait et délibéré à Royan, le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Par le Maire
L'Adjoint Délégué,



VU 17 JANV 1961
ROCHEFORT-S-MER, le
Le Sous-Préfet,

J. Boivin